

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1969)  
**Heft:** 107

**Artikel:** Centralisation scolaire  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028327>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les comptes d'exploitation des grandes banques suisses

Ils viennent d'être publiés, les résultats pour l'exercice 1969 de la Société de Banque Suisse, de l'Union de banques suisses, du Crédit suisse. Ils sont extraordinaires. Nous ne forçons pas sur l'adjectif. Les journaux financiers parlent eux aussi d'expansion record.

Même si les chiffres sont abstraits, ils donnent des indications relatives. Nous en avons rassemblé quelques-uns. Voici la croissance des bilans.

	Bilan en millions		
	1966	1967	1968
UBS	10 122	12 583	18 467
SBS	11 294	13 491	16 880
Crédit suisse	10 223	11 957	15 561

La croissance est de 46 % pour l'UBS.

Quant aux bénéfices d'exploitation, en millions :

	1967	1968
UBS	106,8	129,6
SBS	78,5	108,5
Crédit suisse	76	103,8

Qu'en déduire ?

— Ces chiffres sont pour une part le reflet de la prospérité de l'économie suisse, mais aussi ils sont influencés par les mouvements de capitaux dus aux crises monétaires. Le marché de l'or par exemple est une source très importante de bénéfices.

— La croissance est telle qu'elle révèle une mutation profonde de la vie économique suisse. Or en politique on raisonne comme si nous en étions à 1958. Mais en dix ans, quel saut.

— Quels sont en face de cette formidable puissance nouvelle les contre-pouvoirs ?

## Le « Monde du travail » fête ses 25 ans

« Monde du Travail », ce journal modeste, quatre pages, paraissant une fois toutes les trois semaines, qui est l'organe du « Mouvement populaire des familles » fête ses vingt-cinq ans.

Nous envoyons nos félicitations amicales à ce confrère qui appartient à la catégorie rarissime des journaux d'opinion qui vivent en refusant toute publicité.

« Monde du Travail », étant donné les positions marquantes du M.P.F. sur le problème du logement et de l'assurance-maladie, va être appelé à tenir une place plus importante dans la vie publique suisse et romande. Nous lui souhaitons de nouveaux progrès.

## Centralisation scolaire

C'est parti. La jeunesse du parti P.A.B. lance donc son initiative qui ne vise pas simplement à hâter la coordination intercantonale dans le domaine scolaire, mais à faire passer à la Confédération la compétence d'organiser la totalité de l'enseignement en Suisse.

Ces citoyens usent d'un droit... Qu'ils y aillent donc de leur initiative ! De toute façon, elle ne reviendra

pas devant le peuple avant trois ou quatre ans. Toutefois, lors du lancement s'ouvre une sorte de discussion préalable. Elle a révélé une certaine méconnaissance du problème.

L'argument majeur invoqué par les adeptes de la centralisation, c'est l'importance des migrations, à l'intérieur du pays. Il suffit, disent-ils, que le père de famille passe une frontière cantonale pour que la marche scolaire de l'enfant soit perturbée. Cet argument n'est certes pas négligeable. Mais la statistique révèle que ces cas sont pénibles du point de vue individuel, mais qu'ils ne représentent pas un pourcentage inquiétant par rapport à l'ensemble de la population scolaire.

Les rattrapages peuvent être organisés de manière souple, notamment dans les zones cantonales limitrophes. De toute façon, il serait absurde, pour des cas limités en nombre, d'introduire un bouleversement non seulement scolaire, mais encore politique d'une telle envergure.

La centralisation scolaire sous l'égide de la Confédération n'est donc pas justifiée par les migrations internes. En revanche, la coordination intercantonale résulte, elle, d'une exigence pédagogique. On peut la comprendre de deux manières.

La diversité entre cantons des programmes scolaires, notamment pour la première scolarité primaire, n'apparaît pas défendable, quand on la soumet au contrôle de la psychologie et de l'expérimentation. Ce ne sont pas des raisons pédagogiques qui peuvent expliquer que l'enseignement de l'arithmétique est deux fois plus intensif dans un canton que dans un autre. La coordination fera disparaître ces disparités infondées.

La deuxième justification, c'est la faiblesse des forces disponibles à l'échelle cantonale. Un manuel sérieux représente des années d'efforts si on veut obtenir une première rédaction, la tester, la retoucher en fonction des premières expériences faites. Un seul canton ne peut pas, à lui tout seul, organiser un tel travail pour tous les domaines de l'enseignement. D'où l'impératif de la coordination.

Mais cette considération exigera, si elle est promue par une pédagogie expérimentale, de nombreux secteurs où seront tentées de nouvelles formules; la disparité, à l'intérieur d'un canton, ou entre cantons subsistera; elle ne sera plus irrationnelle, héritée avec des traditions empiriques, mais justifiée objectivement par des différences de milieu ou par l'invention pédagogique.

Les nouveaux défenseurs de l'uniformisation par règlement fédéral se croient à l'heure du XX<sup>e</sup> siècle. Mais leur conception de la pédagogie est en retard de quelques décennies.

## Université critique : un précédent

A la suite de notre article consacré aux universités, où nous défendions la thèse que, dès qu'elles auraient obtenu leur autonomie budgétaire, les universités devraient mettre un pourcentage des budgets de chaque faculté à la disposition des étudiants pour l'organisation de cours libres présentés par des professeurs invités ou même par des hommes étrangers au monde académique, nous avons reçu la lettre suivante d'un étudiant de l'Institut des Hautes Etudes Internationales.

Elle est intéressante. Elle signale un précédent; il est bon qu'il soit connu ailleurs, à toutes fins utiles.

« Genève, le 11 février 1969

» Messieurs,

» Dans votre article intitulé « Une Université critique », vous donnez en exemple l'Institut de Hautes Etudes Internationales, dont vous aviez par ailleurs critiqué les bases financières et l'orientation politique. En tant qu'étudiant et membre du Comité des Etudiants de cet institut, il me semble nécessaire d'apporter quelques compléments à votre information.

» Votre article pourrait laisser croire au lecteur non averti que la pratique en vigueur à l'Institut consistant à inviter régulièrement des « intelligences extérieures » dans le cadre de cours temporaires suffit à faire de cet institut un exemple de l'université critique que vous entendez promouvoir. Si l'institution de cours temporaires permet en effet aux étudiants de l'Institut d'écouter des autorités en matière de relations internationales, telles que Raymond Aron et Annie Kriegel pour le politique, Triffin pour l'économique, le Général Beaufre pour le stratégique, Tunkin et Rousseau pour le juridique, le système n'a pas vraiment donné aux étudiants l'occasion d'aiguiser leur appétit critique. Cela tient au fait que jusqu'ici les professeurs invités l'étaient sur la proposition du corps professoral de l'Institut et que la diversité des opinions et des hommes s'en est trouvée restreinte. Ainsi d'année en année, les personnalités du monde académique défilaient en bon ordre — quasi traditionnel — et à cadence régulière à la manière des figures de l'Horloge de Berne.

» Anticipant de quelques semaines les suggestions que vous avez formulées dans votre dernier numéro, le Comité des Etudiants de l'Institut a décidé de briser le cercle de la ronde en invitant une personnalité — appartenant au monde académique, mais représentant une doctrine (marxiste) qui n'a pas encore en Suisse le teint académique — à nous donner deux cours suivis d'une table ronde où les différentes doctrines relevant du développement économique du Tiers Monde ont pu s'affronter.

» Anticipant de même vos vœux, la Direction de l'Institut a accordé au Comité des Etudiants les fonds nécessaires pour recevoir son invité, le Professeur Bettelheim en l'occurrence, et, ouvrant encore plus largement la porte à une forme de cogestion, a exprimé le désir que le corps étudiantin formulât à l'avenir ses vœux quant au choix des professeurs invités.

» Votre proposition est déjà réalité. Il reste encore à l'institutionnaliser...

Jean-Marc Bovy »

## Migros-Ex-libris

« Die Schweiz oder der Schlaf der Gerechten », sous ce titre, le livre de M. G.-A. Chevallaz a passé la Sarine, grâce aux Editions « Ex-libris » que contrôle Migros.

Il n'y a pas de déductions politiques à tirer de l'événement. Mais on a remarqué que, dans ses communiqués publicitaires, d'une demi-page de quotidien, Migros avait monté en épingle l'événement. Toutefois, il faut aussi assurer l'écoulement des marchandises comestibles et corporelles. C'est pourquoi, dans le même encadrement, avec la même justification de titre, nous pouvions lire (Gazette de Lausanne, 22 février 1969) successivement :

Le sommeil du juste — Gagner du temps et faire une cuisine plus saine.

## Offre d'emploi

Il nous arrive, à D.P., d'avoir plus d'idées que de temps; c'est très commun. On sait que la tête court plus vite que les jambes.

Ainsi deux ou trois dossiers pourtant bien délimités dorment; une ou deux enquêtes aussi. Il s'agit de questions sociales ou économiques. Ces sujets pourraient séduire quelques lecteurs qu'une collaboration limitée dans le temps et à un objet précis intéresseraient.

Si tel était le cas, qu'ils nous fassent une offre de collaboration. Notre tarif (syndical) est de zéro franc, zéro centime (à l'heure ou au mois). On ne paie même pas en gloire.

Mais il vaut tout de même la peine de faire une offre.